

## Rapport de la Présidente

Commission permanente du  
vendredi 11 octobre 2019

**3<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-9-3-7**

**Service instructeur**

DEAA - service appui administratif et financier

**Service consulté**

DEAA- service attractivité des territoires

### **SOUTIEN DEPARTEMENTAL A L'AEROPORT DE COLMAR HOUSSEN**

Résumé : Le présent rapport propose de soutenir la Société de l'Aéroport de Colmar SAS en lui attribuant :

- une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € afin de soutenir une partie des dépenses qu'elle a engagées en 2019 au titre du développement et de l'attractivité du territoire de COLMAR et du Centre Alsace,
- une subvention d'investissement d'un montant de 68 250 €, soit 24,98 % d'une dépense subventionnable de 273 230 € pour la mise aux normes, la sécurisation et la rénovation des installations aéroportuaires.

Il est également demandé d'approuver les deux conventions de financement y afférentes et d'autoriser la Présidente à les signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Routes, Voirie et Infrastructures en date du 4 octobre 2019.

#### **1. Subvention de fonctionnement**

Depuis de nombreuses années, notre collectivité soutient l'aérodrome de COLMAR-HOUSSEN en versant une aide au fonctionnement de cette plateforme. En effet, cet aéroport assure un rôle important pour le développement et l'attractivité du territoire de COLMAR et du Centre Alsace.

La gestion de cet aéroport a été concédée par la Ville de COLMAR à la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS le 16 décembre 2016 pour la période 2017-2024.

L'activité de l'aéroport est principalement orientée vers l'aviation sportive locale (51,7 % des mouvements 2018) et touristique (40,5 %) qui représentent plus de 92 % du total des mouvements. Ce constat fonde le maintien d'une aide départementale au titre des actions d'intérêt général dans le domaine du sport selon les articles L.1111-2 et L.1111-4 du Code général des collectivités territoriales, dans leur version issue de la loi NOTRe.

L'équilibre d'exploitation de cet aéroport tient en partie aux aides que la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS perçoit tant de notre collectivité, de Colmar Agglomération, que de la Région Grand Est. La demande d'aide en fonctionnement formulée par l'aéroport est de 30 000 € pour l'année 2019. Ce montant était le même en 2018.

## **2. Subvention d'investissement**

Comme toute plateforme aéronautique, l'aéroport de COLMAR SAS doit périodiquement rénover ses installations de sorte à les maintenir dans un état de conformité aux prescriptions réglementaires et à pouvoir assurer un accueil et des services de qualité.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) pour la période 2017-2024, de nouveaux investissements permettront de répondre aux exigences de l'Aviation Civile, afin de maintenir et développer les capacités de l'aéroport, tout en veillant à sa sécurisation. Le plan d'investissement sur la durée de la DSP est évalué à 6 M €.

Pour 2018, il s'agissait de réaliser des travaux de maintien et de confortement aéroportuaire, notamment en matière de gros entretien, de sécurisation et de mise en conformité. Cette première tranche de travaux totalisait in fine un montant de 460 173 € HT.

Le Département y a participé à hauteur de 114 584 € sur présentation des décomptes généraux définitifs.

L'aéroport souhaite aujourd'hui continuer son programme d'investissement qui se décline en trois phases :

1. la première s'inscrit dans la continuité des travaux de mise aux normes et de sécurisation entamés en 2018 pour un montant de 273 230 € HT,
2. la deuxième, prévue en 2020, concernera des investissements liés à l'accueil de l'aviation sportive et locale, de l'aviation de tourisme et de loisirs. Le montant est évalué à 1 327 000 €,
3. la troisième phase s'attachera, de 2020 à 2022, à réaliser un hangar destiné à développer l'accueil de l'aviation commerciale et d'affaires dans le cadre de l'aménagement et de l'attractivité des territoires. Cette dernière phase de travaux est évaluée à 2 030 000 €.

Les collectivités qui soutiennent de longue date l'aéroport de COLMAR, se sont concertées pour accompagner l'exploitant dans ses investissements qui dépassent sa capacité à en assurer seul la charge. Le montage financier partenarial qui est proposé pour la première phase s'établit comme suit :

<b>Partenaires</b>	<b>Montant prévisionnel (HT)</b>	<b>Taux de participation</b>
Colmar Agglomération	68 250 €	24,98 %
Conseil départemental du Haut-Rhin	68 250 €	24,98 %
Région Grand Est	60 000 €	21,96 %
Maître d'Ouvrage : ADC SAS	76 730 €	28,08 %
<b>TOTAL</b>	<b>273 230 €</b>	<b>100 %</b>

Le détail des travaux de mise aux normes de sécurisation et de rénovation des installations figure en annexe 1.

La convention, jointe en annexe au présent rapport, formalise ce partenariat et précise les conditions de versement de l'aide.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'accorder une subvention de fonctionnement de 30 000 € afin de soutenir une partie des dépenses que la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS, en charge de la gestion de l'aérodrome de COLMAR-HOUSSEN, a engagées en 2019 pour le développement et l'attractivité du territoire de COLMAR et du Centre Alsace au titre de ses activités en faveur de l'aviation sportive locale et de l'aviation de tourisme.

Les crédits seront prélevés sur le programme A793, chapitre 65, fonction 88, nature 6574, code programme 1347, service 190. La convention de financement de fonctionnement, jointe en annexe au présent rapport, précise les modalités de versement de cette aide.

- d'accorder une subvention d'investissement de 68 250 € (soit 24,98 % d'une dépense subventionnable de 273 230 €), à la Société de l'Aéroport de COLMAR SAS pour la mise aux normes, la sécurisation et la rénovation des installations aéroportuaires.

Les crédits seront prélevés sur le programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 20422, code programme 1342, service 190. Une convention de financement, jointe en annexe au présent rapport, précise les modalités de versement de cette aide,

- d'approuver les conventions pour les subventions de fonctionnement et d'investissement jointes en annexe au présent rapport et de m'autoriser à les signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT